

Procédure  
modifiée en  
raison de la  
crise  
sanitaire

Période de retrait  
des dossiers  
(= pré-inscription) :

Du 28 avril au 24  
juin 2020.

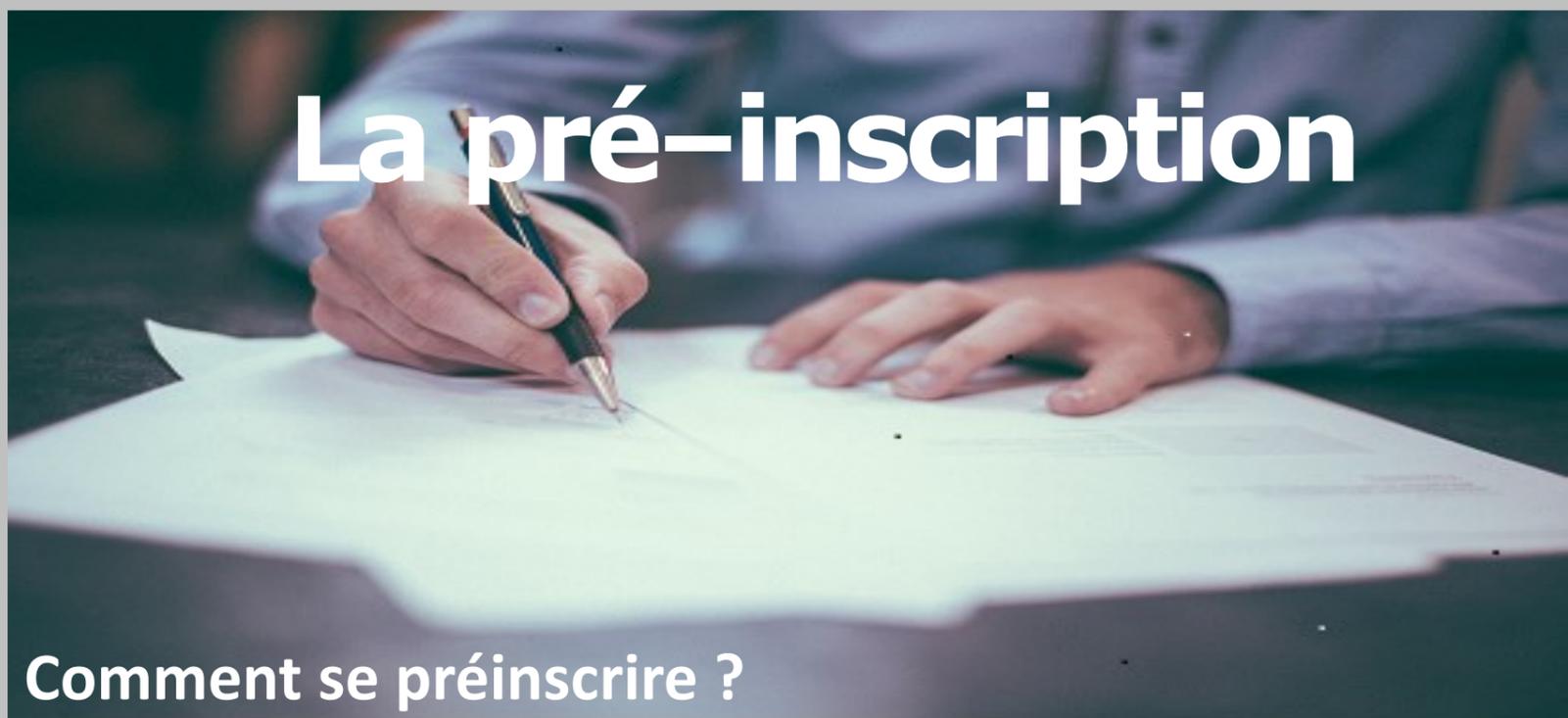
Date limite de  
dépôt  
(= inscription) :

Le 02 juillet 2020.

Dossier à déposer dans  
votre espace sécurisé  
ou à adresser par voie  
postale (cachet de la  
Poste faisant foi).

**Attention, suite aux  
contraintes de la situa-  
tion sanitaire, l'envoi  
par voie postale est tou-  
jours possible mais il est  
préférable de privilégier  
le dépôt sur espace sé-  
curisé.**

De plus, suite aux  
mesures mises en place  
par le Gouvernement,  
le dépôt de votre  
dossier à l'accueil du  
CDG n'est pas possible  
durant la période de  
confinement.



### Comment se préinscrire ?

Durant la période de confinement, le re-  
trait de dossier sous format papier ou son  
dépôt à l'accueil du CDG n'est pas possible.

Vous devez donc vous préinscrire sur le site  
internet du CDG **avant le 24 juin 2020** sur :

<https://www.agirhe-concours.fr/?dep=27>

Votre dossier sera à remplir en ligne et vous  
pourrez le télécharger à la fin de cette pré-  
inscription.

### Comment adresser son dossier d'inscription au CDG ?

À l'issue de votre pré-inscription,  
vous recevrez un mail vous invitant à  
valider votre adresse mail. Faites-le :  
ce n'est qu'après que vous pourrez  
déposer (a minima) votre dossier  
d'inscription dans votre espace candi-  
dat.

Une fois cette validation faite, pour déposer  
votre dossier d'inscription sur votre espace  
sécurisé, il vous suffira de vous y connecter  
en saisissant vos identifiants à cette  
adresse :

<https://www.agirhe-concours.fr/?dep=27>

La pré-inscription étant enregistrée, une nouvelle  
rubrique est apparue dans votre espace  
candidat :

#### Pièces à fournir avant le 02/07/2020

Avant le 02/07/2020 1 Avant le 01/10/2020 1

-  Copie du diplôme ou titre requis 
-  Dossier de pré-inscription 

 Clôturer  
mon inscription

La clôture de l'inscription n'est possible qu'après le dépôt de  
toutes les pièces demandées avant le 02/07/2020. Une fois le  
dossier clôturé, plus aucune pièce ne pourra être déposée.

Cliquez sur la flèche à droite en face du  
document que vous voulez déposer. Une fenêtre  
s'ouvre où télécharger le fichier avant de le  
transmettre\*

#### Envoi de la pièce 'Dossier de pré-inscription' pour la pré-inscription

Format(s) autorisé(s) : PDF

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Transmettre le fichier

**Rappel**  
Date limite de dépôt :  
Le 02 juillet 2020

\* Renouveler l'opération pour chaque document à déposer.

# CONCOURS ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF

## L'inscription

### Rappel :

**Période de retrait  
des dossiers  
(= pré-inscription) :**

Du 28 avril au 24 juin  
2020.

**Date limite de  
dépôt des dossiers  
(= inscription) :**

Le 02 juillet 2020.

Dossier à déposer de  
préférence dans votre  
espace sécurisé, ou à  
adresser par voie  
postale (cachet de la  
Poste faisant foi).

#### Rappel :

Si l'envoi sur l'espace sécu-  
risé est préférable, la voie  
postale reste autorisée.

En revanche,  
aucun dossier adres-  
sé au CDG par mail ne  
sera pris en considéra-  
tion.

Par ailleurs, suite aux  
mesures mises en place  
par le Gouvernement,  
le dépôt de votre  
dossier à l'accueil du  
CDG n'est pas possible  
durant la période de  
confinement.

### Comment finaliser son inscription ?

Une fois que vous avez ajouté toutes les  
pièces en votre possession, et coché la case  
**ATTESTATION ELECTRONIQUE\***, il vous suffit  
de cliquer sur « clôturer mon inscription ».

Pièces à fournir avant le 02/07/2020

Avant le 01/10/2020 1

- Copie du diplôme ou titre requis
- Dossier de pré-inscription
- J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription

Clôturer  
mon inscription

Une fois le dossier clôturé, plus aucune pièce ne pourra être  
déposée.

#### Attention :

En cliquant sur « clôturer mon inscription »,  
il ne vous sera plus possible de déposer ou  
d'ajouter des pièces justificatives.

Mais pas d'inquiétude : si, après examen, votre  
dossier se révèle incomplet, le service concours  
vous demandera les pièces manquantes que  
vous pourrez fournir soit via votre espace  
sécurisé, soit par mail, soit par voie postale.

### \*L'attestation électronique, késako ?

- J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription

Clôturer  
mon inscription

Il s'agit en fait d'un simple clic mais qui a son  
importance : Ce clic remplace la signature ma-  
nuscrrite et s'avère obligatoire pour vous auto-  
riser à déposer votre dossier et finaliser votre  
inscription.

Pensez surtout à cliquer sur  
« clôturer mon inscription »  
avant Le 02 juillet 2020 pour que  
votre inscription soit enregistrée.

### Recommandations :

- Pour le dossier d'inscription, ne déposez  
sur votre espace que les pages n°1 et n°2  
(et non l'ensemble du dossier) afin de ne  
pas surcharger le réseau.
- Pour les pièces justificatives,  
conformément à la réglementation en  
vigueur, vous avez jusqu'à la date de la  
1re épreuve écrite (soit le 1er octobre  
2020) pour les transmettre au CDG sous  
différents formats :

- ⇒ Par email ;
- ⇒ Par dépôt sur votre espace sécurisé,  
uniquement sur demande expresse  
du CDG (une fois que vous avez  
déposé votre dossier sur l'espace  
sécurisé et que le CDG constate qu'il  
y manque un élément et vous en fait  
la demande expresse via votre  
espace sécurisé) ;
- ⇒ Par envoi postal (voir les conditions  
plus haut dans ce document).

Pour toute précision  
complémentaire,  
n'hésitez pas à joindre  
le service concours sur :

[concours@cdg27.fr](mailto:concours@cdg27.fr)